

## La taxe des ordures ménagères augmente de 8 €

**Cauvicourt** — Pour réduire le déficit de la commune, les élus ont voté à l'unanimité, lundi, l'augmentation de la taxe des ordures ménagères. Une mesure approuvée par le Smictom.

Réunis, lundi soir, à la salle polyvalente de Cauvicourt, les délégués du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de La Bruyère (Smictom) ont voté le budget 2022 à l'unanimité.

Il est marqué par une nouvelle hausse après celle de 2021 dans les mêmes proportions, de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom). Elle passe de 85 € à 93 € par habitant pour cette année. « Ces deux hausses successives s'expliquent par son maintien à un niveau anormalement bas ces dernières années, a justifié Patricia Fieffé, la présidente. Cela a réduit notre capacité d'investissement. »

« Diminuer la charge de la dette »

L'augmentation répercutée sur l'exercice précédent a permis d'arrêter l'hémorragie. « Nous avons retrouvé une capacité d'autofinancement nette positive (6 297 € contre un déficit de 300 000 € en 2020) mais qui est faible. Cette mesure a permis également de diminuer la charge de la dette. » La situation financière reste néanmoins préoccupante.

« Nous devons poursuivre les efforts. Notre fonds de roulement, de l'ordre de 150 000 €, soit un mois de fonctionnement du Smictom, est faible. Il doit être reconstitué. » Et ce d'autant plus que les dépenses de fonctionnement s'envolent à hauteur de 500 000 € (2 800 000 € en 2021 et 3 300 000 € programmés cette année).

### 150 kg

Le poids des ordures ménagères s'élève à 150 kg par an et par habitant « contre 250 kg avant la mise en place de notre politique de tri des déchets », a souligné Cyril Lemoine, responsable du Smictom (Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères).



Patricia Fieffé, présidente du Smictom de La Bruyère (au centre), et le bureau ont présenté le budget 2022 aux délégués, lundi soir.

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Cette évolution est due à la fin des tarifs préférentiels réservés au Smictom pour l'enfouissement des déchets ménagers sur le site de la carrière des Aucrais.

« Aujourd'hui, nous passons d'une prise en charge à 95 € la tonne contre 45 € auparavant, soit un prix qui a doublé. » La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) continue aussi sa progression au fil des années. « Mais nous réussissons à la limiter grâce aux efforts pour réduire le poids des ordures ménagères. »

Côté recettes, outre la hausse de la Teom, le syndicat a décidé de réviser la redevance spéciale à laquelle sont

assujetties les entreprises qui ont recours au Smictom pour l'élimination de leurs déchets. Elle passe de 46,10 € le prix du m<sup>3</sup> collecté et traité à 61,10 €.

Enfin, le principal investissement

portera cette année sur l'achat de bacs jaunes (290 000 €) qui seront remis aux habitants pour la future collecte en porte-à-porte des papiers, des cartons et des résines en plastique.



La taxe d'ordures ménagères passe de 85 à 93 €.

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

EDITION DU 12/03/2022

## Cauvicourt

### Smitcom a voté la hausse de la taxe d'ordures ménagères

Contrairement à ce qui est indiqué dans l'introduction de l'article concernant la taxe des ordures ménagères (*Ouest-France* du vendredi 11 mars), le Syndicat mixte intercommunal de traitement et de collecte des ordures ménagères (Smitcom) de La Bruyère

n'a pas voté la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour réduire le déficit de la commune mais pour alléger la charge de la dette du Smictom et retrouver une capacité d'autofinancement.